

*Extrait du registre
des délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil dix-neuf**, le **lundi 25 novembre à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

Étaient présents : Mme Desquesne, M. Daligault, Mme Roelandt, M. Mèche, Mme Mourocq, M. Frappy, Mmes Bouclier, Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Catherine, Colin-Martin, Collibeaux, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lenepveu, MM. Maheu, Pastor et Siquot

Ont donné pouvoir : M. Gascouin à M. Maheu, Mme Lemeray à Mme Desquesne et Mme Rolland à Mme Roelandt

Excusée : /

Absents : Mmes Blandeau, Morice et M. Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20191125-19_01812-DE
Date de télétransmission : 02/12/2019
Date de réception préfecture : 02/12/2019

Nombre de délégués : - en exercice : 33 - présents : 27 - votants : 30	N° 9 / 9-1
	Date de la convocation : 19 novembre 2019 Date d'affichage de la convocation : 19 novembre 2019 Date d'affichage de la délibération = date de réception en préfecture
Secrétaire de séance Mme Collibeaux	Objet : Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2020

Vu le code général des collectivités territoriales,
Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un contrat signé entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la commune pour une durée de 4 ans.
Le CEJ fixe les objectifs et les règles de financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à renouveler le Contrat Enfance Jeunesse de 2019 à 2022.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 27 novembre 2019

Le Maire,
V. DESQUESNE

